



## ARRÊTÉ N° C 23-11-56

### FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PREVUE A L'ARTICLE 20 DU DECRET N° 2020-569 DU 13 MAI 2020, ET MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE CONCERNANT LE DISPOSITIF DETACHEMENT BOETH

La Présidente du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire, sis 9 rue du Clon à Angers,

Vu le Code du travail, notamment l'article L5212-13.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 93,  
Vu le Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Vu la délibération N°1 - 22062023 du Conseil d'administration du Centre de gestion du CDG 49 en date du 22 juin 2023 relative aux conventions d'organisation des commissions de détachement dérogatoire,

Vu la Convention d'organisation par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire des commissions de sélection prévues par le décret N°2020-569 susvisé, passée entre le CDG 49 et la Commune de Chemillé-en-Anjou, pour un emploi d'attaché,

### ARRÊTE

**Article 1 :** La Commission de sélection prévue à l'article 20 du Décret N°2020-569 susvisé et compétente pour la procédure de recrutement par voie détachement ouverte par la Ville de Chemillé-en-Anjou dans le cadre du dispositif d'accès dérogatoire sur le grade d'attaché est composée comme suit :

- *Président de la commission* : M. Didier DAUTEL, Directeur général des services du CDG, représentant la Présidente du CDG 49
- *Agent du service ressources humaines* : Mme Christine PADIOLEAU, Attachée territoriale, Chef du service Gestion des Carrières du CDG 49
- *Personne compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap* : Mme Nathalie BERTHAUD, Responsable Service Maintien Cap emploi 49

**Article 2:** La Ville de Chemillé-en-Anjou a fixé à 1, l'emploi ouvert par la voie du dispositif expérimental de détachement dérogatoire des fonctionnaires BOETH pour l'emploi suivant :

Localisation	Emploi	Temps de travail	Nombre de postes	Descriptif	Date prévue de détachement
Chemillé	Attaché	Temps complet	1	Accompagnement des services dans l'amélioration des processus interne Administration numérique Suivi Plan communal de sauvegarde, DICRIM Suivi des conseils consultatifs	01/02/2024

**Article 3** : la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14/12/2023 dans les conditions telles que détaillées dans l'annexe du présent arrêté, la commission de sélection se réunira le 19/12/2023 pour l'examen des dossiers et déclarer les candidatures admissibles, la commission de sélection recevra les candidats déclarés par elle admissible à un entretien le 16/01/2024.

**Article 4** : Le dossier de candidature, conforme à l'annexe du présent arrêté, pourra être téléchargé à partir du site <https://cdg49.fr/nouveaux-concours-et-examens/> sous la rubrique Modalités dérogatoires BOETH détachement grade d'Attaché

**Article 5** : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers, le 8 novembre 2023

E. MARQUET  
Présidente du Centre de Gestion



ANNEXE



**SELECTION DISPOSITIF DEROGATOIRE :  
DETACHEMENT  
BOETH / GRADE D'ATTACHE**

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
et de  
RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

*Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés*

**Le dossier sera transmis par voie postale au CDG 49, 9 rue du Clon 49000 Angers au plus tard le**

**14 décembre 2023,**

**avant minuit (cachet de la poste faisant foi)**

**ou**

**déposé, contre reçu, à la même adresse à l'accueil du Centre de gestion au plus tard à cette même date avant 17H00.**

**TOUT DOSSIER affranchi ou déposé hors délai sera rejeté  
TOUT DOSSIER INCOMPLET sera rejeté.**

**Première partie : Identification du candidat**

Numéro de dossier d'inscription :

.....Réservé  
à l'administration

Nom marital / d'usage :

Nom de naissance / patronymique :

Prénom(s) :

Numéro de téléphone personnel et/ou portable :

Adresse, code postal, ville et pays :

## Deuxième partie : Situation actuelle du candidat

Cochez les cases et renseignez les champs correspondant à votre situation.

- Ministère :
- Fonction publique de l'Etat :
- Fonction publique territoriale :
- Fonction publique hospitalière :
- Collectivité territoriale / établissement public :
- Direction / Service :

### **FONCTIONNAIRE :**

- Titulaire  Stagiaire
- Corps ou cadre d'emplois :
- Grade d'appartenance :

**Troisième partie : Parcours de formation**

**En vue de faire reconnaître les acquis de son expérience professionnelle, le candidat exposera en particulier les principales compétences acquises lors des formations dont il a bénéficié**

<b>CURSUS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE</b>			
<b>Année</b>	<b>Etablissement fréquenté</b>	<b>Diplôme obtenu</b>	<b>Compétences acquises</b>

<b>FORMATION CONTINUE</b>		
<b>Année</b>	<b>Organisme de formation</b>	<b>Compétences acquises</b>

<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>		
<b>Année</b>	<b>Organisme de formation</b>	<b>Compétences acquises</b>

**Quatrième partie : Expérience professionnelle et  
extraprofessionnelle**

(trois pages maximum)

En vue de faire reconnaître son expérience professionnelle, le candidat présentera les principales étapes de son parcours professionnel ainsi que, le cas échéant, les travaux de recherche auxquels il a pu participer et les responsabilités électives, associatives ou syndicales qu'il a pu exercer, en précisant les domaines dans lesquels il a exercé ses fonctions ainsi que les principales compétences acquises et développées à chaque étape de son parcours.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE et EXTRAPROFESSIONNELLE			
Période Du/ au année	Grades détenus (FE FPH FPT le cas échéant titulaire/ stagiaire/contractuel Intitulé emploi	Employeur Association Mandat électif Mandat syndical	Principales compétences acquises et développées Travaux de recherche



--	--	--	--

--	--	--	--

**Présentation du projet professionnel (une page maximum)**

**Le candidat motivera son souhait d'intégrer un nouveau corps ou cadre d'emplois de la fonction publique et d'y poursuivre son parcours professionnel.**

**Cinquième partie : Présentation du projet professionnel (1/1)**

Le candidat motivera son souhait d'intégrer un nouveau corps ou cadre d'emplois de la fonction publique et d'y poursuivre son parcours professionnel.

## Sixième partie : Déclaration sur l'honneur (1/1)

Je soussigné(e) .....  
Présente ma candidature pour l'emploi de.....  
Par voie la voie du détachement prévu par le décret 2020-569 du 13 mai 2020

Je déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.

J'ai pris connaissance que la loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations :

- « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.  
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ».  
(Code pénal Article 441-1).
- « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ».
- (Code pénal Article 441-2).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Centre de gestion du Maine-et-Loire pour : gérer la candidature, gérer l'organisation de la commission de sélection et l'admission. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public, le recueil nécessaire à l'exécution du service et pour certaines données recueillies à titre non obligatoire (sans astérisque) sur la base du volontariat. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service ressources humaines. Les données sont détruites immédiatement si le candidat n'est pas retenu ni pour le poste à pourvoir ni dans le cadre d'un futur recrutement. En fonction de la base légale du traitement, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, voire vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données et/ou exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

A

Le,

**Signature du candidat**

**Annexe : Pièces à joindre (1/1)**

<b>Récapitulatif des documents à joindre à votre dossier</b>	<b>Nombre de documents fournis</b>
Etat des services	1
Une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées aux <a href="#">1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail</a> .	1
<b>Votre cursus universitaire et scolaire :</b> Photocopie du diplôme le plus élevé	Limité à 1 document
<b>Votre parcours de formation :</b> Photocopie d'attestation de formation, d'attestation de stage pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an qui vous paraît particulièrement important de présenter	Limité à 2 documents (maximum)